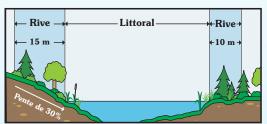
# La bande riveraine: le boudier des lacs!



Largeur de la bande riveraine selon la pente du talus.

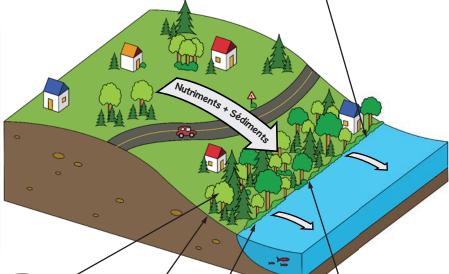
### **Ombrage**

La végétation de la bande riveraine limite le réchauffement excessif de l'eau en bordure du lac.



La bande riveraine est une bande de végétation naturelle de 10 m ou de 15 m si votre pente est supérieure ou égale à 30 %. Elle marque la transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre. Elle est idéalement composée d'herbacées, d'arbustes et d'arbres indigènes.

La bande riveraine est réglementée par la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.* Par conséquent, toute intervention doit être en conformité avec la réglementation de votre municipalité.



#### **Filtration**

La végétation de la bande riveraine capte une grande partie des sédiments et des nutriments (phosphore et azote) qui arrivent au lac par ruissellement, ce qui limite la croissance excessive d'algues et de plantes aquatiques dans les lacs.

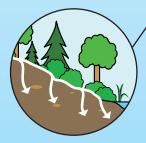


La bande riveraine stabilise les berges. Elle limite l'érosion et les glissements de terrain.



#### Rétention

La bande riveraine réduit la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement et favorise l'infiltration de l'eau dans le sol.



## Habitats

La rive des lacs et des cours d'eau est un milieu indispensable à la vie aquatique et terrestre. Elle offre habitat, nourriture et abri à la faune et la flore.



Pour en savoir plus: www.troussedeslacs.org



